



**Le Peuple Des Dunes en Trégor**  
**Collectif de défense de l'environnement, de l'emploi local, du**  
**tourisme et des activités nautiques**  
**Maison des associations**  
**22560 TREBEURDEN**

Monsieur le Ministre  
de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche,  
de la ruralité et de l'aménagement du  
territoire  
78, Rue de Varenne  
75007 PARIS

30 janvier 2012

**Objet :** Baie de Lannion demande de concession minière d'ouverture de travaux, d'exploitation et d'autorisation d'occupation domaniale, déposée par la Compagnie Armoricaine de Navigation (Pontrieux 22) en vue d'exploiter un gisement de sable coquillier.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur d'attirer votre haute attention sur le projet d'extraction de sables coquilliers en baie de Lannion (22) dénommé gisement « Pointe d'Armor », à proximité immédiate du littoral de Trébeurden, qui a fait l'objet d'un rapport d'enquête publique en date du 11 janvier 2011. Ce rapport émet un avis favorable à cette demande déposée par la Compagnie Armoricaine de Navigation, basée à Pontrieux (22), filiale du groupe Roullier de Saint-Malo. Après réunion de la commission minière du 06 mai dernier, ce dossier a été transmis au Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable, des transports et du logement par M. le Préfet du Finistère pour étude et décision concernant le titre minier.

Ce rapport appelle de la part du collectif que je représente les plus extrêmes réserves sur l'avenir de l'activité des pêcheurs professionnels des comités départementaux des pêches maritimes des Côtes d'Armor –qui vient d'adhérer à notre collectif- et du Finistère. En effet, si le rapport mentionne que des emplois seraient menacés à la Cie Armoricaine de Navigation (29 marins), il n'est nullement indiqué que des emplois locaux seraient directement menacés par ce projet, ce qui peut surprendre.

Le site d'extraction se situe sur la dune hydraulique de Trézen Ar Gorjégo qui est un habitat privilégié des lançons, premier maillon de la chaîne alimentaire notamment pour les bars, lieus, raies, turbots, barbues. Ce projet, s'il devait voir le jour, entraînerait un important conflit d'usage. En effet, il est prévu 345 extractions par an –soit au moins une par jour- entraînant un panache turbide permanent faisant fuir les poissons de ce lieu de pêche. Par suite, cette extraction porterait également atteinte aux oiseaux de la réserve naturelle des 7 Iles qui viennent se nourrir à cet endroit. On notera sur ce site, la présence de nombreuses espèces protégées : Puffin des Anglais, fou de bassan, fulmar boréal, guillemot de Troil, macareux moine, pingouin torda, ce qui justifie la désignation et l'extension en mer des zones Natura 2000.

La baie de Lannion représente une zone de pêche très importante de l'activité des pêcheurs professionnels. Pour les deux quartiers maritimes, cela représente environ 50 unités de pêche employant une centaine de personnes. Ces emplois sont directement menacés par ce projet d'extraction, dont l'objet de la demande est une dune hydraulique, véritable réservoir à lançons conditionnant l'ensemble de la ressource halieutique locale.

De plus, la zone de demande de concession de la CAN est située exactement entre les deux extensions en mer des zones Natura 2000 Côte de Granit Rose (FR5300009) et Baie de Morlaix (FR5310073).

Je tiens à porter à votre connaissance les éléments des rapports suivants que nous avons publiés sur notre site internet :

- **La Direction Régionale de l'Aménagement et du Logement** : curieusement le rapport initial n'a pas été joint au dossier d'enquête publique, ce qui aurait pu éclairer les citoyens
  - Absence de justification du site en le comparant à d'autres sites disponibles plus au large par exemple
  - Absence de discussion sur les meilleures techniques pour limiter les impacts
  - Absence de mesures compensatoires
  - Etat initial de toute la baie de Lannion-Morlaix incomplet
  
- **L'IFREMER** : rapport très critique en date du 24.01.2011
  - Avis réservé sur la demande de concession
  - Avis très réservé à l'autorisation d'ouverture de travaux d'exploitation.

En novembre 2009 et sur mandat de la CAN, le comité local des pêches maritimes de Paimpol avait rédigé un rapport sur l'activité de pêche professionnelle en baie de Lannion. Ce rapport n'a été repris que partiellement dans le dossier d'enquête publique. Notamment une carte montrant la superposition des zones de pêche des professionnels et de la zone de demande de concession de la CAN, initialement présente dans ce rapport, n'a pas été soumise à l'appréciation du public.

Enfin, il est à noter que les 13 communes concernées par le dossier d'enquête publique, ainsi que Lannion Trégor Agglomération, ont toutes émis un avis défavorable à ce projet par délibération ; que sur 1 400 avis recueillis, 1 100 étaient défavorables.

Pour toutes ces raisons, nous avons créé le collectif « Le Peuple des Dunes en Trégor », qui comprend à ce jour quarante associations ou organismes professionnels, pour nous opposer à ce projet dangereux à plus d'un titre.

Aussi, allons-nous organiser le 13 mai 2012, sur la plage de Tresmeur à Trébeurden, un grand rassemblement citoyen pour marquer l'opposition à ce projet à l'identique du rassemblement réalisé par « Le Peuple des Dunes » de Gâvres-Quiberon – 12 000 personnes- qui s'est opposé au projet d'extraction de sables coquilliers par le groupe Lafarge. Groupe que l'on retrouve actuellement à Saint Valéry en Caux associé à Eurovia et Italcementi.

C'est pourquoi, j'ai l'honneur d'attirer votre haute attention afin d'intervenir auprès du Ministère de l'écologie et du développement durable, pour empêcher ce projet dangereux pour l'environnement, l'emploi local –atteinte aux emplois des pêcheurs professionnels-, du tourisme et des activités nautiques emportant des conséquences irréversibles.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le Président,

Alain Bidal

**Copie** : M. le Directeur des pêches maritimes et de l'aquaculture 3 place de Fontenoy 75007 Paris